



Résiliation du contrat de gestion locative

Par **CLEMAULINE**, le **05/05/2009** à **11:35**

Bonjour, j'ai souscrit un contrat de gestion locative avec une agence qui me facture 7% du loyer HC + 3% d'assurance de loyers impayés; assurance applicable uniquement au 3ème mois de loyers non payés, **si, et seulement si** : AUCUN PAIEMENT. La prestation ne me convient pas; je souhaite résilier le contrat de gestion et l'assurance afin de le gérer moi-même. La date anniversaire du contrat arrive à son terme en AOÛT 2009, date à laquelle le contrat à débuter en même temps que l'arrivée des locataires dans le bien.

1ERE QUESTION : La date anniversaire est-elle la même que la date d'entrée des locataires dans le logement? (bail de 3ans).

2EME QUESTION : si résiliation du contrat de gestion, dois-je établir un nouveau bail aux locataires?

3EME QUESTION : si résiliation du contrat de gestion, qu'en est-il de l'assurance loyers impayés.

Merci de votre aide.

Clémauline.